



TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Travailleurs indépendants affiliés et leurs conjoints collaborateurs : **Ce qui est compris dans votre cotisation**

SUIVI DE SANTÉ

- ✓ **Visite à la demande** du travailleur indépendant à tout moment
- ✓ **Visite de fin d'exposition**
Réalisée par un médecin du travail, elle vise à tracer les expositions passées d'un salarié à des risques particuliers pouvant avoir des effets sur sa santé
- ✓ **Visite de mi-Carrière**
Évaluer les risques de désinsertion professionnelle en fonction de votre état de santé, de votre âge et de votre parcours.
- ✓ **Orientations** vers un médecin spécialiste
- ✓ **Avis médical à la reprise**
(orientation par la CPAM- Médecin traitant)
- ✓ **RDV Suivi de maintien d'activité**
Vous avez des problèmes de santé susceptibles de compromettre votre activité professionnelle. Vous pouvez demander ce rendez-vous pour faire le point avec un Médecin du Travail, qui vous orientera, si nécessaire, vers notre cellule de maintien pour trouver des solutions.
- ✓ **Examens complémentaires**
(hors RDV spécialistes)
- ✓ **Orientation et prise en charge** par des intervenants spécialisés
- ✓ **Traçabilité** des expositions professionnelles



**Amarok
e-Santé**

- ✓ **Détectez précocément les risques d'épuisement professionnel** (Burnout) grâce au questionnaire conçu par l'observatoire de la santé du dirigeant.
- ✓ **Bénéficiez d'un baromètre** de votre état de santé régulièrement, et d'une orientation en cas de problème.

MAINTIEN EN EMPLOI

- ✓ **Prise en charge** par notre cellule maintien en emploi
- ✓ **Suivi de votre dossier** par notre cellule
- ✓ **Information collective** aux indépendants
- ✓ **Orientation** auprès du réseau de **partenaires et spécifiques aux indépendants**

« Une carrière professionnelle n'est pas toujours un long fleuve tranquille. Notre cellule vous accompagne pour surmonter les obstacles et garder ouvert le champ des possibles. »



ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL

- ✓ **Audit de prévention :**
Notre audit vise à analyser vos pratiques actuelles en matière de santé et de sécurité au travail. En identifiant les points forts et les axes d'amélioration, nous vous aidons à mettre en place des mesures efficaces pour prévenir les risques professionnels.
Un(e) de nos chargé(e)s de prévention se déplacera dans les 3 mois après avoir vu un membre de l'équipe pluridisciplinaire.
- ✓ **Étude de poste pour analyse situation de travail** pour suivi des aménagements d'aptitude, ou inaptitude
- ✓ **Invitation à une sensibilisation collective à des actions de santé publique, en lien avec l'activité** (hygiène de vie, sédentarité, campagne de vaccination, tabac, etc...)
- ✓ **Intervention** suite un événement grave



« Votre santé est le premier capital de votre entreprise. Agir en prévention, c'est agir pour la pérennité de votre activité. »

